

République Française

**DEPARTEMENT
Des Alpes de Haute-Provence**

EXTRAIT DU REGISTRE

**des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CORBIERES-en-PROVENCE**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération Présents : 9 Procurations : 3
Absents : 3

SEANCE DU 19 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf du mois de février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Corbières-en-Provence s'est réuni, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de **Madame ROUSSEAU Catherine adjointe aux finances**.

PRESENTS : Mmes AMIGONI A, LAUGA-CROZE C, LOMBINO S, PALLA O, ROUSSEAU C,

Mrs CASTEL JC, FIGUIÈRE S, LAMAZÈRE G, PIERRISNARD P,

PROCURATIONS : DELSAUT A à ROUSSEAU C, MIOLA JL à PALLA O, RAMIREZ JP à RAMIREZ JP

ABSENTS : LE GENDRE M, MARELLI S,

ABSENTS EXCUSES : ARNEL H,

SECRETAIRE DE SEANCE : AMIGONI A et PIERRISNARD P

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12/02/2026

République Française
Mairie de CORBIERES
Délibération publiée
et notifiée le : 23.02.2026

Délibération n°2026.06 : Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025 – budget des caveaux

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue désormais au compte administratif produit par l'ordonnateur, et au compte de gestion produit par le comptable public.

C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

Le CFU répond à deux objectifs principaux :

- Une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux.
- Une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Bilan financier de l'exercice budgétaire, le CFU exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace, en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Le vote par le conseil municipal du CFU constitue l'arrêté des comptes.

Conformément à l'article L.2012-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président, le Maire ne devant pas participer au vote.

Monsieur le Maire, Jean-Claude Castel s'étant retiré pour le vote du CFU, Mme Catherine Rousseau, adjointe aux finances préside la séance.

PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET DES CAVEAUX

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES 2025	0,00	11 854,44
RECETTES 2025	16 006,84	0,00
RÉSULTAT/SOLDE D EXÉCUTION DE L'EXERCICE	16 006,84	-11 854,44
SOLDE REPORTE 2025	-20 433,41	
SOLDE REPORTE 2025		0,00
RÉSULTAT CUMULE/SOLDE CUMULE AU 31/12/2025	-4 426,57	-11 854,44

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, (11 POUR dont 3 PROCURATIONS et 1 ABSTENTION), lors de la séance du 19 février 2026 :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget des caveaux, dressé conjointement par le Maire et le comptable public.
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré en séance ce jour, et mois et an que dessus.

LE Maire
JEAN-CLAUDE CASTEL

